

Mise en valeur du patrimoine du Centre Ancien - Opération «Besançon nettoie ses façades» - Attribution de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au cours des séances des 24 mai 1993, 24 juin 1996 et 6 avril 1998, le Conseil Municipal a adopté les dispositions réglementaires pour le ravalement des façades ainsi que le mode d'attribution des subventions.

Dans ce cadre, la Ville est saisie des demandes suivantes :

Deuxième secteur	4 dossiers	45 111 F
Troisième secteur	5 dossiers	37 062 F
Quatrième secteur	12 dossiers	262 680 F
Cinquième secteur	1 dossier	5 724 F
TOTAL	22 dossiers	350 577 F

dont le détail figure dans les tableaux ci- après.

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
DEUXIEME SECTEUR				
4, 6, rue de Lacorée	Agence TRILOGIE 31, rue Claude Pouillet 25000 BESANÇON	155 189,00 F	20 %	31 037,00 F
1, rue Granvelle	M. et Mme GIRARD Roland 15, avenue Edouard Droz 25000 BESANÇON (subvention complémentaire pour travaux de peinture)	15 000,00 F	20 %	3 000,00 F
30, rue Charles Nodier	Tribunal Administratif Tribunal de Commerce 30, rue Charles Nodier 25000 BESANÇON	24 990,00 F	20 %	4 998,00 F
5, rue Chifflet	M. FUMEY Gilbert 8, rue Delavelle 25000 BESANÇON	30 380,00 F	20 %	6 076,00 F
4 dossiers - TOTAL		225 559,00 F		45 111,00 F
TROISIEME SECTEUR				
85, rue des Granges	M. MICHEL Alain 85, rue des Granges 25000 BESANÇON	29 615,00 F	20 %	5 923,00 F
32, rue Bersot	Agence BARTHELET 91, Grande Rue 25000 BESANÇON	19 747,00 F	20 %	3 949,00 F
5, rue Bersot	M. BERCOT Daniel 3, Grande Rue 25660 La Vèze	56 095,00 F	20 %	11 219,00 F
4, rue Bersot	Mme DOLE Bernadette 17, avenue des Martins 97460 SAINT-PAUL	50 000,00 F	20 %	10 000,00 F
12, rue Claude Pouillet	M. MORETTI Carmelo 12, rue Claude Pouillet 25000 BESANÇON	29 858,00 F	20 %	5 971,00 F
5 dossiers - TOTAL		185 315,00 F		37 062,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
QUATRIEME SECTEUR				
33 bis, rue Renan	M. ZAZZI Henri 33 bis, rue Renan 25000 BESANÇON	47 157,00 F	20 %	9 431,00 F
4, rue Ronchaux	M. BELOT Charles 4, rue Ronchaux 25000 BESANÇON	60 002,00 F	20 %	12 000,00 F
9, rue Renan	M. VON ARX Syndic Copropriété 9, rue Renan 25000 BESANÇON	75 056,00 F	20 %	15 011,00 F
7, rue Renan	M. LE FLOCH Jean-Yves 11, rue des Villas Bisontines 25000 BESANÇON	37 180,00 F	20 %	7 436,00 F
11, rue de la Vieille Monnaie	AGI BIS 83, rue de Dole 25043 BESANÇON Cedex	46 000,00 F	20 %	9 200,00 F
20, rue Renan	Mme CHATON Marie-France 20, rue Renan 25000 BESANÇON	54 898,00 F	20 %	10 979,00 F
31, rue Renan	GESTRIM 25, rue Proudhon 25015 BESANÇON Cedex	71 230,00 F	20 %	14 246,00 F
35, rue Renan	GESTRIM 25, rue Proudhon 25015 BESANÇON Cedex	43 318,00 F	20 %	8 663,00 F
22, rue Ronchaux	Cabinet BENOIT 4, rue d'Alsace 25000 BESANÇON	34 314,00 F	20 %	6 862,00 F
16, rue Renan	Mme GILL Marilyn 16, rue Renan 25000 BESANÇON	82 563,00 F	20 %	16 512,00 F
Avenue Gaulard, Bâtiment 006 Quartier Ruty	Ministère de la Défense Direction du Génie - BP 04 25998 BESANÇON ARMEE	726 134,00 F	20 %	145 226,00 F
7, rue de Pontarlier	GESTRIM 25, rue Proudhon 25000 BESANÇON	35 570,00 F	20 %	7 114,00 F
12 dossiers - TOTAL		1 313 422,00 F		262 680,00 F

Immeuble	Propriétaire	Devis	Taux	Subvention
CINQUIEME SECTEUR				
41, rue Battant	SCI BARBIZIER BP 1429 25007 BESANÇON Cedex	28 622,00 F	20 %	5 724,00 F
1 dossier - TOTAL		28 622,00 F		5 724,00 F
TOTAL GENERAL		1 752 918,00 F		350 577,00 F

Le Ministère de la Défense a souhaité que la subvention de la Ville soit entérinée par un protocole d'accord entre les deux parties pour permettre l'engagement des travaux de ravalement de la Caserne Ruty pour sa façade sur l'avenue Gaulard qui est incluse dans le 4^{ème} secteur.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver la proposition d'attribution des subventions, qui seront financées sur les crédits du budget 1999, au chapitre 92.824.6572.82017.30100 (subvention d'équipement aux personnes de droit privé) pour un montant de 200 353 F et au chapitre 92.824.65711. 82017.30100 (subventions d'équipement aux organismes publics - Etat) pour un montant de 150 224 F,

- à autoriser M. le Maire à signer le protocole à intervenir entre la Ville et le Ministère de la Défense pour le co-financement du ravalement de la Caserne Ruty.

«M. DUVERGET : Il s'agit bien sûr d'un dossier qui continue et s'achèvera bientôt. Je souhaiterais que la Ville soit synchronisée dans ses réponses par rapport au paysage urbain. Blanchiment des façades, oui mais en même temps, éclairage public approprié et revêtement de la voirie aussi si possible en bon état. Or, actuellement le passage de l'hiver y est peut-être pour quelque chose, dans un certain nombre de rues, que ce soit le haut de la Grande Rue ou des rues qui jouxtent les établissements scolaires, la rue du Lycée par exemple, les bordures de trottoirs sont particulièrement abîmées. On assiste donc à un nettoyage des façades, c'est très bien mais si les passants sont préoccupés avant tout de regarder où ils mettent les pieds plutôt que de regarder la beauté des façades, il y a problème. Je souhaite donc qu'en priorité l'investissement sur la voirie à Besançon soit mis effectivement là où on a aussi nettoyé les façades.

M. LE MAIRE : C'est vrai que dans un autre rapport, vous avez les travaux prévus par la Commission Voirie pour l'année 1999 avec les crédits s'y rapportant. On prend note de l'observation de M. DUVERGET».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de l'Urbanisme et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 5 mai 1999.